PAROISSE STE-MARIE-MADELEINE
FONDÉE EN 1877

Le Bulletin

SAINTE-MARIE-MADELEINE

Vol. 16 • No. 9 • Septembre 2023

DU 25 SEPTEMBRE À LA FERMETURE DE L'AUTOCUEILLETTE

à la Ferme La Fille du Roy
1920, rang Saint-Simon, Sainte-Marie-Madeleine

Profitez du lieu enchanteur La Fille du Roy pour faire de l'autocueillette !

Découpez le coupon d'une valeur de 6$ en page 14, échangeable à l'achat de courges et de citrouilles sur le site de la Ferme La Fille du Roy.

Aussi : Parcours dans un labyrinthe familial !

Faites la chasse aux citrouilles !

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 23 octobre à 19h30

3355, boul. Laurier
Sainte-Marie-Madeleine

À lire ce mois-ci :

P3 | Ventes de garage
P12 | Collecte des gros rebuts
P13 | Devenir pompier
P14 | Chasse aux citrouilles

LE MOT DU CONSEIL

Chères citoyennes, chers citoyens,

Nous avons connu un bel été qui aura permis à nos jeunes d'en profiter. Ce n'est pas la pluie qui les aura empêchés de bouger et de s'amuser ! Le camp de jour a accueilli 141 enfants pendant 8 semaines d'activités offertes par notre équipe de 24 animateurs et accompagnateurs.

En ce qui concerne la saison de soccer, 176 enfants ont composé les 13 équipes représentant les municipalités du grand Sainte-Madeleine auprès de la ligue. Vingt-quatre entraineurs bénévoles et six substituts ont accompagné les jeunes. Onze arbitres se sont assurés que les parties se déroulaient dans le respect des règles et dans l'harmonie et le plaisir.

L'automne est à nos portes et les municipalités de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine vous offrent une programmation de cours et d'activités pour égayer vos soirées. Vous avez tous reçu un lien vers la programmation offerte. La période d'inscription étant terminée, nous vous invitons à participer, en grand nombre à l'activité gratuite **La Chasse aux citrouilles** : découpez le coupon inclus dans le présent bulletin et partez à la chasse avec vos proches !

Surveillez nos prochaines éditions pour vous inscrire au dépouillement de l'arbre de Noël, lequel aura lieu le 2 décembre prochain.

Également, nous mettrons en ligne sous peu un sondage afin de connaître vos souhaits d'activités pour l'année à venir. Ce sondage permettra aux membres des deux conseils municipaux de choisir les activités à prioriser en 2024.

Un automne tout en couleurs s'annonce. Profitez des belles journées ensoleillées pour visiter notre territoire et nos agriculteurs, et faire le plein de victuailles pour l'hiver.

Au très grand plaisir de vous rencontrer au hasard de vos balades.

Gardiens avertis

Lieu : Salle communautaire de Sainte-Madeleine

Quand : **Lundi 9 octobre de 8 h à 15 h 30**

Durée : 1 cours

Prof : Mme Carole Gélinas

Coût : **61 $**

Min : 10 participants | **Max :** 12 participants

Doit avoir 11 ans au moment du cours.

Description :
Le cours présente les techniques de secourisme de base et les compétences pour prendre soin des enfants. Les jeunes apprendront également à prévenir les urgences.

Vous devez apporter :
Poupée ou toutou grandeur bébé, crayon à mine, papier pour prendre des notes, 1 ou 2 collations et un dîner froid.

Inscription du 21 août au 30 septembre

Mme Ginette Gauvin
Mairesse
ggauvin@stemariemadeleine.qc.ca

M. Yves Chapdelaine
Conseiller poste no. 1
ychapdelaine@stemariemadeleine.qc.ca

Mme Christine Gougeon
Conseillère poste no. 2
cgougeon@stemariemadeleine.qc.ca

M. René Poirier
Conseiller poste no. 3
rpoirier@stemariemadeleine.qc.ca

M. Daniel Choquette
Conseiller poste no. 4
dchoquette@stemariemadeleine.qc.ca

M. Patrick Vizien
Conseiller poste no. 5
pvizien@stemariemadeleine.qc.ca

M. René-Carl Martin
Conseiller poste no. 6
rmartin@stemariemadeleine.qc.ca

ACTUALITÉS

HORAIRE MUNICIPAL

Lundi 9 octobre

Les services administratifs seront fermés à l'occasion de l'Action de grâce.

Pour toute requête reliée aux travaux publics, vous pouvez joindre notre équipe au 450 795-6272, poste 106, ou encore utiliser le module ***Voilà!***, dans la section Nouvelles sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité.

Pour toute urgence composez le 9-1-1.

DERNIER VERSEMENT TAXES MUNICIPALES

Le prochain versement de taxes municipales sera le 25 octobre.

FERMETURE D'ENTRÉE D'EAU

Vous désirez faire fermer votre entrée d'eau. Il est important de prendre rendez-vous et de nous aviser à l'avance de votre souhait de faire des travaux qui nécessiteront la fermeture de votre alimentation en eau. De cette façon, vous aurez l'assurance que quelqu'un est disponible pour effectuer les travaux.

IMPORTANT

FERMETURE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

La Municipalité vous informe de la fermeture du programme d'aide financière dans le cadre de la mise aux normes des installations septiques.

Toute demande doit être déposée avant le vendredi 15 novembre 2023 pour bénéficier du soutien de la Municipalité dans ce processus.

VENTE DE GARAGE

Nous vous rappelons que vous devez détenir un permis municipal pour tenir une vente de garage sur notre territoire.

D'ailleurs, n'oubliez pas la prochaine fin de semaine durant laquelle des ventes de garage pourront être tenues, et ce, de façon gratuite et sans la nécessité d'obtenir un permis, soit celle de l'Action de grâce (octobre).

VENTES DE GARAGE PERMISES 7, 8 ET 9 OCTOBRE

ABRI D'AUTO

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire **du 15 octobre au 15 avril**. En dehors de cette période, l'abri et sa structure doivent être démantelés.

Conditions à respecter pour installer un abri :

- Il doit y avoir un bâtiment principal sur le terrain;
- L'abri doit être situé dans l'allée d'accès au stationnement;
- L'abri doit être situé à au moins 2,5 m de l'emprise de la voie de circulation s'il n'y a pas de distance minimale de 1,5 m de celui-ci;
- L'abri doit être situé à une distance minimale de 1,5 m de toute autre ligne de propriété;
- L'implantation de l'abri doit respecter le triangle de visibilité prévu au règlement;
- Un maximum de deux abris d'auto temporaires par terrain est autorisé.

Réf : Extrait du règlement de zonage, art. 8.1.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

S.V.P. REMPLIR LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR OU DE LA DEMANDERESSE

PRÉNOM : _____ NOM : _____

ADRESSE : _____

COURRIER ÉLECTRONIQUE : _____

TÉLÉPHONE RÉSIDENCE : _____ TÉLÉPHONE MOBILE : _____

SIGNATURE DEMANDEUR : _____ DATE : _____

RÉSERVÉ À LA MUNICIPALITÉ

- ☐ Demande conforme au *Programme de subvention pour l'acquisition de baril récupérateur d'eau de pluie*
- ☐ Remboursement autorisé (maximum _____ 75 $)
- ☐ Demande incomplète ou inadmissible

DOCUMENTS À JOINDRE

- ☐ Formulaire de demande d'aide financière dûment rempli
- ☐ Preuve de résidence avec photo du propriétaire de l'immeuble visé par la demande
- ☐ Facture(s) originale(s) d'achat du baril récupérateur d'eau de pluie
- ☐ Spécimen de chèque pour dépôt direct ou un chèque vous sera émis

Veuillez transmettre tout document à :

Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine
3541, boul. Laurier
Sainte-Marie-Madeleine, QC J0H 1S0

ACTUALITÉS

LECTURE ANNUELLE COMPTEUR D'EAU

La Municipalité tient à vous informer que le formulaire pour la lecture du compteur d'eau sera distribué à chaque porte d'ici la fin septembre. Nous vous invitons à inscrire la lecture, la date de la lecture et joindre une photographie de chaque compteur. Il est important de savoir que le positionnement des points et virgules peut différer d'un compteur à l'autre selon l'année d'installation. Ceux-ci peuvent avoir un impact sur la lecture réelle et ainsi affecter l'interprétation sur le compte de taxes foncières.

SECTEURS VISITÉS À L'AUTOMNE 2023:

Douville et à proximité du village

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE OFFERTS À LA POPULATION

La Municipalité rappelle à la population qu'elle met à sa disposition des programmes d'aide financière pour l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène personnelle réutilisables.

Un 3e programme dans une optique écologique sera bientôt accessible, c'est-à-dire pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

Surveillez nos médias sociaux pour connaître toutes les informations pertinentes à ces 3 programmes.

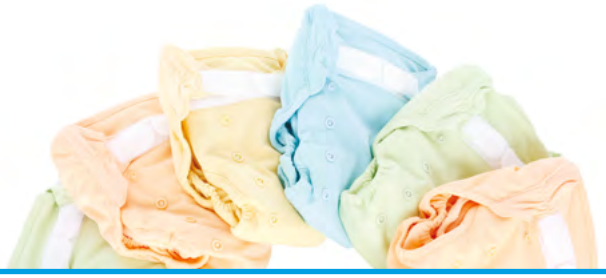

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC – DÉROGATIONS MINEURES

À tous les intéressés, la soussignée, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, donne un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Lors de la séance du 23 octobre 2023, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

 # DM-2023-10-01 :

1. Demande de dérogation mineure présentée par Francis Brouillette, représentant FM Portefeuille, pour le lot 6 493 247. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise une dérogation sur la marge de recul d'un appareil de climatisation en cour latérale gauche.

   La situation projetée ne respecte pas l'article 6.4 du règlement de zonage quant à l'aspect suivant :

- L'appareil de climatisation en cour latérale gauche possède une marge de recul de 1.75 mètre avec la limite de propriété voisine. La marge minimale autorisée est de 3 mètres. La dérogation est de 1.25 m;

 # DM-2023-10-02 :

2. Demande de dérogation mineure présentée par Éric Desrochers & Annie Bérubé pour le lot 2 366 733. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise une dérogation sur la superficie minimale d'un bâtiment accessoire (garage privé) suite à l'ajout d'une annexe.

   La situation projetée ne respecte pas les articles 7.2.2 et la grille de zonage quant aux aspects suivants :

- La superficie projetée du bâtiment accessoire (garage) avec son annexe est de 95 m². La superficie maximale permise pour le lot en question est de 80.4 m². La dérogation est de 14.6 m²;
- Le rapport de l'espace bâti pour le bâtiment accessoire projeté est de 10.82 %. La grille de zonage permet un rapport maximal de 10%. La dérogation est de 0.82 %.

Tous les intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant au 3355, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine le 23 octobre 2023 à 19 h 30.

Sainte-Marie-Madeleine, ce 28e jour de septembre 2023.

Josée Vendette
Directrice générale, greffière-trésorière

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC – DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2024

Avis est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, que le sommaire du rôle d'évaluation foncière 2024 a été déposé le 11 septembre 2023, au bureau municipal, 3541 boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Le 1er janvier 2024 débutera le troisième et dernier exercice financier auquel s'applique le rôle d'évaluation 2022-2023-2024. Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1), toute personne qui a intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de la MRC des Maskoutains, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision en vertu de l'article 124.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir les conditions suivantes :

1. La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin;
2. La demande doit être déposée au bureau de la MRC des Maskoutains situé au 805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6 ou y être envoyée par courrier recommandé;
3. La demande de révision doit être déposée ou envoyée avant le soixante et unième (61e) jour qui suit l'expédition d'un avis d'une modification prévue à l'article 180 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et envoyée à la personne au nom de laquelle est ou était inscrit au rôle le bien visé par la modification et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la MRC des Maskoutains.

N.B. Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par l'envoi du formulaire dûment rempli, par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Sainte-Marie-Madeleine, ce 12 septembre 2023
par Me Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière

---

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

- ***Règlement numéro 23-575 modifiant le Règlement de zonage 09-370 pour permettre des usages commerciaux dans la zone 203***
- ***Règlement numéro 23-578 modifiant les normes relatives à la grandeur des bâtiments accessoires***

AUX PERSONNES CONCERNÉES par ces projets de règlement, avis est donné que le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de ces projets de règlement dont le premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 21 août 2023 et ajournée au 28 août 2023. Ces règlements contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Ces règlements visent à préciser les usages commerciaux autorisés dans la zone 203 suite à l'entente d'usage intervenue entre la Municipalité et un commerçant dans le cadre d'un litige lié au bon voisinage et à modifier les normes relatives à la grandeur des bâtiments accessoires pour permettre l'implantation sur l'ensemble du territoire de bâtiments accessoires pouvant aller jusqu'à 21 m^2 au lieu de 16 m^2.

La séance de consultation publique se tiendra le **10 octobre à 19 h** au bureau municipal sis au 3541, boulevard Laurier, à Sainte Marie-Madeleine. Au cours de la séance publique, les membres du conseil entendront les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer. Les projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 3541, boulevard Laurier à Sainte-Marie-Madeleine durant les heures régulières d'ouverture, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 13 septembre 2023
par Me Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière

---

DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Projet de règlement 23-574 créant une réserve aux fins de gestion des matières résiduelles

Avis est donné aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum que lors d'une séance du conseil municipal tenue le 21 août 2023, le conseil municipal a avisé la population que ce projet de règlement serait soumis à une demande de participation à un référendum.

Ce projet de règlement vise à créer une réserve aux fins de gestion des matières résiduelles pour y déposer un excédent de taxation prévu à l'année 2023 pour pallier au remplacement des bacs de matières résiduelles sur le territoire de la municipalité. Aucune taxation additionnelle n'est prévue. Seul le différentiel entre le montant taxé en 2023 et la dépense réelle sera versé dans cette réserve. Pour les années subséquentes, le montant à verser dans cette réserve sera spécifiquement prévu au budget.

Conformément à ce que prévu à la loi, ce projet de règlement doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des contribuables. Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le 8e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées du territoire de la municipalité.

AVIS PUBLICS

Si aucune demande n'est reçue, la réserve financière sera mise en place par l'adoption du règlement la concernant.

Toute personne peut consulter le second projet de règlement créant cette réserve et obtenir les renseignements pertinents en se présentant au bureau municipal, situé au 3541, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine durant les heures régulières d'ouverture, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 12 septembre 2023
par Me Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière

DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Avis est donné aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum que lors d'une séance du conseil municipal tenue le 21 août 2023, le conseil municipal a adopté le second projet de règlement dans les dossiers de règlement suivants :

Règlement numéro 23-571 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 pour ajouter un lot à la zone 501 et modifier les usages autorisés dans cette zone;

Ce projet de règlement vise à inclure dans la zone 501 un lot sis actuellement dans la zone agricole (montée du 4e rang) et modifier les usages autorisés dans cette zone pour autoriser que certains usages à des fins résidentielles.

Règlement numéro 23-573 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-370 pour établir le type de résidence permise dans chacun des secteurs de la municipalité;

Ce projet de règlement vise à établir le type de résidence permis dans chacune des zones de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine.

Ces projets de règlement contiennent certaines dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Une demande concernant la disposition visant à modifier les usages autorisés dans la zone 501 peut provenir des zones concernées et des zones contiguës à celles-ci. Il en est de même pour les autres zones concernées par le projet de règlement numéro 23-573 où seules les demandes provenant de la zone concernée ou des zones contigües à celle-ci pourront justifier que les dispositions visant la zone concernée soit soumise à l'approbation des personnes intéressées par cette zone. La délimitation des zones contiguës peut être consultée au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau municipal au plus tard le 8e jour qui suit la date de publication du présent avis;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Prendre note que les pétitions déposées ne seront pas considérées aux fins du présent avis. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter. Toute personne peut consulter le second projet de règlement de ces règlements et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une telle demande en se présentant au bureau municipal, situé au 3541, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 12 septembre 2023
par Me Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

Avis public est donné que les Règlements suivants ont été adoptés lors de la séance du 21 août 2023, à savoir :

- ***Règlement numéro 23-572 modifiant le Règlement de lotissement relativement aux fins de parc;***

- ***Règlement numéro 23-576 modifiant le Règlement numéro 15-441 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité en vigueur depuis le 1er janvier 2016;***

- ***Règlement numéro 23-577 instituant le programme de subvention pour l'acquisition de baril récupérateur d'eau de pluie pour les propriétés résidentielles.***

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi. Ces règlements peuvent être consultés au bureau ou sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 12 septembre 2023
par Me Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière

Bien que les délais de certains avis soient expirés au moment de leur publication, nous vous invitons à communiquer avec la direction générale si vous avez des questions. La municipalité est à mettre en place une alerte municipale qui permettra, aux personnes qui le désirent, d'être informées de la publication d'un avis public dès sa publication. Le tout sera en fonction au début de l'année 2024. Il suffira de vous inscrire lorsque le temps sera venu.

AFFAIRES MUNICIPALES

SOMMAIRE DÉCISIONNEL DE LA SÉANCE DU 21 AOÛT 2023 AJOURNÉE AU 28 AOÛT 2023

Lors de la séance du 21 août 2023, les membres du conseil municipal ont :

- Autorisé les comptes à payer;
- Appuyé une demande d'aide financière présentée par le Club de l'Âge d'or de Sainte-Madeleine;

Lors de l'ajournement de la séance du 21 août 2023, tenue le 28 août 2023, les membres du conseil municipal ont :

- Adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023;
- Reporté les règlements numéro 22-561 (fonction commerciale), 22-563 (gestion des animaux) et 22-564 (résidences touristiques);
- Adopté le 2e projet des règlements numéro 23-571 (ajout d'un lot dans la zone 501 et modifiant les usages) et 23-573 (type de résidence dans chacun des secteurs);
- Donné avis de la possibilité de demander un référendum pour le règlement 23-574 créant une réserve aux fins de gestion des matières résiduelles;
- Adopté le règlement 23-572 modifiant les modalités aux fins de parc lors d'un lotissement, le règlement 23-576 concernant l'enlèvement des résidus domestiques et le règlement 23-577 concernant le programme de subvention pour les barils récupérateurs d'eau de pluie;
- Adopté le 1er projet de règlement 23-575 permettant de nouveaux usages dans la zone 203;
- Donné l'avis de motion et adopté le 1er projet de règlement 23-578 relativement à la grandeur des bâtiments accessoires;

Administration

- Approuvé le contenu du rapport de suivi de contrôle budgétaire;
- Présenté la requête en accréditation syndicale visant le changement de représentant syndical pour les pompiers;
- Accepté la reddition de compte et demandé un délai dans les dossiers du Fonds de développement rural;
- Renouvelé certains baux de la Municipalité, soit le bureau et le garage;
- Autorisé la production d'un calendrier municipal pour 2024;
- Donné le contrat d'entretien des édifices municipaux;
- Autorisé la participation au colloque de l'ADMQ;
- Autorisé la signature d'une entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales;
- Modifié les conditions de travail du personnel pour les bornes de recharge et les vacances;
- Confirmé la couverture d'assurance pour le 3355, boulevard Laurier;

Sécurité publique et civile

- Appuyé l'opération Gareautrain;
- Autorisé le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge;

Infrastructure et transport

- Autorisé les mandats d'ingénierie pour le 3355, boulevard Laurier et la caserne incendie;
- Libéré la retenue contractuelle de l'ancien contrat de déneigement;
- Discuté de la possibilité de vendre ou de louer le lot 2 801 184;
- Demandé l'intervention du MTQ et de la MRC des Maskoutains pour la route 227;
- Autorisé la modification de la programmation de la TECQ;
- Donné diverses informations concernant les abribus, le transport en commun, des travaux de réfection, la cour municipale, etc.;

Aménagement, urbanisme et environnement

- Déposé la liste des permis délivrés et le rapport des indicateurs de performance des requêtes pour le mois de juillet 2023;
- Prononcé des décisions quant aux demandes de dérogations mineures présentées relativement aux adresses suivantes : 1790, rue Armand-Côté, 3396, rue des Plaines et 1745, rue Girard;
- Demandé l'intervention de la MRC des Maskoutains quant à la décharge des Quinze, branche 3 et la rivière des Hurons, branche 11;
- Donné de l'information quant à un dossier présenté devant le Tribunal administratif du Québec;

Loisirs, culture et services communautaires

- Autorisé la location de la salle municipale pour de la danse et un encan d'antiquités;
- Déposé la programmation d'automne pour information;
- Autorisé la tenue d'activités par les cuisines collectives;
- Confirmé la participation de la municipalité à la campagne d'arrachage de l'herbe à poux et à la Semaine de la municipalité.

Pour de plus amples informations,
la population est invitée à visionner la séance du conseil
sur le site Internet de la Municipalité
de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine :

https://sainte-marie-madeleine.ca/conseil-municipal/

AFFAIRES MUNICIPALES

COMPTES À PAYER ADOPTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOÛT 2023

FOURNISSEUR	MONTANT
9180-0557 QUÉBEC INC.	2 613,77 $
ABATTAGE LARIVÉE	919,80 $
ANDRÉ PARIS INC.	1 570,42 $
ANIMAGERIE	2 092,55 $
ANIMATION KATAG	640,10 $
AUTOBUS BEAUREGARD INC.	2 621,43 $
BALLOUNERIE (LA)	1 983,32 $
BATTERIES EXPERT ST-HYACINTHE	45,94 $
BELL	70,08 $
BELL CANADA	479,28 $
BELL MOBILITÉ INC.	237,00 $
BENOIT, JEAN-PIERRE ET SUZANNE JAKAB	19 310,06 $
BIOVET INC.	968,68 $
BREAKFAST CLUB (THE)	1 900,00 $
C.A.U.C.A.	1 444,56 $
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H.	217,12 $
CHAPITEAUX MASKA INC.	1 293,47 $
CLUB ULTIMATE SAINT-HYACINTHE	459,90 $
COGECO	1 352,94 $
COMMUNICATION PLUS	366,77 $
CONSULTATION INFOMATRIX INC.	1 102,61 $
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	3 550,77 $
CORMIER, NATHALIE	38,78 $
COMBEQ	436,91 $
DELCOM SOLUTIONS D'AFFAIRES	951,57 $
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	9 920,25 $
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE - REER	2 930,57 $
DIONNE, PIERRE	18 338,51 $
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	20,00 $
DOMAINE DE ROUVILLE	505,75 $
ÉDITIONS EXCLAMATION INC.	736,22 $
ÉLECTRICITÉ MD	1 633,62 $
EMCO CORPORATION	193,87 $
ENTRETIEN FRANÇOIS GUY	31,62 $
EXCA-VAC CONSTRUCTION	3 476,56 $
FLEURISTE AMPLEMAN	95,37 $
FOURNITURES DE BUREAU DENIS	266,71 $
FOUS DE NATURE OBNL	1 391,80 $
FQM SERVICES COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ	1 155,96 $
FRANCIS JODOIN ÉLECTRIQUE INC.	613,77 $
GESTION ÉVÈNEMENTIELLE DESCHESNES	2 724,91 $
GESTION MICHEL DEGUIRE	1 379,66 $
GROUPE MASKATEL LP	209,25 $
GUÉVIN, MAXIME	1 149,75 $
HOMEWOOD SANTÉ	109,62 $
HYDRO-QUÉBEC	1 010,60 $
IMPRESSIONS KLM	2 812,59 $
IMPÉRIALE ESSO	1 632,88 $
JALEC COMMUNICATION	1 023,28 $
KERMESSE PLUS INC.	503,02 $
LABORATOIRES DE LA MONTÉRÉGIE INC.	201 965,08 $
LAFERTÉ & LETENDRE INC.	668,43 $
LEFEBVRE, OLIVIER	102,25 $
LOCATION D'ÉQUIPEMENT BATTLEFIELD	41,38 $
LUSSIER PONTIAC BUICK GMG	1 068,10 $
MARC ST-HILAIRE MUSIQUE	3 100,00 $
MARICK DIESEL INC.	334,52 $
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	15 909,66 $
MOISSON MASKOUTAINE	506,00 $
MRC DES MASKOUTAINS	9 127,98 $
MULTI-SURFACES GIGUÈRE	2 924,20 $
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU	58 907,55 $
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE SAINTE-MADELEINE	646,00 $
PERFECT PEN ET STATIONERY	726,50 $
PERKINSON, MÉLOÏZE	250,00 $
PLOMBERIE CHAUFFAGE JFM INC.	222,88 $
PLOMBERIE SIMON CHAMPAGNE 2011 INC.	1 452,14 $
POSTES CANADA	189,03 $
PREMIER TECH AQUA	6 768,25 $
PRODUCTIONS MÉGA-ANIMATION	2 897,46 $
PRODUCTIONS ROYAL PYROTECHNIE INC.	6 898,50 $
PRODUITS SANITAIRES LÉPINE	116,76 $
R.I.E.V.R.	12 240,27 $
RANCOURT LEGAULT JONCAS AVOCATS	3 071,76 $
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	6 049,34 $
RÉGIE DE L'A.I.B.R.	6 808,84 $
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS	103 988,29 $
SHELLEX GROUPE CONSEIL	2 092,55 $
SIMPLEX LOCATION D'OUTILS INC.	112,46 $
SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC	588,00 $
TESSIER RÉCRÉO-PARC	11 105,44 $
THROPHÉES DUBOIS LTÉE	720,89 $
TÉLÉSYSTÈMES DU QUÉBEC	1 598,15 $
VENDETTE, JOSÉE	2 561,79 $
VILLE DE SAINT-HYACINTHE	30 479,02 $
VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE	5 742,30 $
VISA DESJARDINS	5 081,65 $
YVES BLANCHARD ENR.	572,65 $
TOTAL DES FACTURES	**608 170,04 $**
FACTURES NON PAYÉES	**(569 865,13) $**

AFFAIRES MUNICIPALES

SOMMAIRE DÉCISIONNEL DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

Lors de la séance, les membres du conseil municipal ont :

- Offert leurs félicitations aux médaillés des Jeux du Québec;
- Adopté le procès-verbal des séances ordinaires des 21 et 28 août 2023;
- Autorisé les comptes à payer;
- Approuvé le contenu du rapport de suivi de contrôle budgétaire;

Administration

- Déposé des avis de demande référendaire pour différents règlements;
- Donné avis d'une séance de consultation pour le règlement fixant de nouvelles normes relatives à la grandeur des bâtiments accessoires;
- Effectué un rappel de la date limite pour le financement des mises aux normes des installations septiques;
- Noté les démissions de pompiers et autorisé un appel de candidatures;
- Accepté des offres pour les services juridiques;
- Déposé l'avis public du dépôt du rôle d'évaluation pour l'année 2024;

Sécurité publique et civile

- Proclamé la Journée d'action provinciale et pancanadienne pour vérifier vos avertisseurs de fumée;
- Félicité l'APAM pour ses 25 ans de services;
- Demandé l'approbation de la création d'une régie intermunicipale d'incendie du grand Sainte-Madeleine;
- Autorisé le renouvellement de notre logiciel d'alertes municipales;

Infrastructure et transport

- Modifié la programmation de la TECQ 2019-2023;
- Appuyé les représentations de la FQM quant à la reconduction de la TECQ pour 2024-2028;
- Déposé la réponse du MTQ quant à la qualification du chemin Plamondon;

Aménagement, urbanisme et environnement

- Déposé la liste des permis délivrés et le rapport des indicateurs de performance des requêtes pour le mois d'août 2023;
- Déposé de l'information quant au remboursement de la RIAM;
- Déposé l'orientation préliminaire émise par la CPTAQ concernant le lot 2 366 412;
- Désigné le mandataire de la Municipalité pour la Commission de toponymie du Québec;
- Autorisé le dépôt de demandes d'aides financières;
- Proclamé la Semaine de réduction des déchets;
- Fait un dernier rappel pour le financement des mises aux normes des installations septiques;
- Déposé le rapport d'analyse de la présence de plomb dans l'eau;
- Donné mandat pour faire corriger la zone commerciale sur le territoire de la municipalité;

Loisirs, culture et services communautaires

- Appuyé le programme SARCA ;
- Autorisé la tenue des Journées de la culture et de la Chasse aux citrouilles;
- Autorisé les ajustements financiers quant au soccer et au camp de jour;
- Autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière pour le camp de jour;
- Autorisé l'indemnisation d'un propriétaire suite à des dommages à son véhicule pendant le camp de jour;

Divers

- Autorisé le renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu;
- Proclamé le mois de septembre comme étant le Mois de la mobilité durable;
- Proclamé le mois de novembre, Mois du cancer de la prostate.

Pour de plus amples informations, la population est invitée à visionner la séance du conseil sur le site Internet de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

AFFAIRES MUNICIPALES

COMPTES À PAYER ADOPTÉS À LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

FOURNISSEUR	MONTANT
9146-5039 QUÉBEC INC.	22,98 $
9180-0557 QUÉBEC INC.	2 613,77 $
9359-0768 QUÉBEC INC.	227,65 $
ADMQ - ZONE MONTÉRÉGIE EST	250,00 $
ARÉO-FEU LTÉE	15 209,13 $
AUBIN & ST-PIERRE	240,99 $
BELL	140,16 $
BELL CANADA	270,02 $
BELL MOBILITÉ INC.	136,07 $
BIOVET INC.	1 133,66 $
BUREAN VERITAS CANADA (2019) INC.	729,86 $
CABINETS MASKA	574,88 $
CARRIÈRE MONT ST-HILAIRE INC.	292,21 $
CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H.	34,49 $
CHARRON, ANNICK & DANIEL LEMAY	20 000,00 $
CMP MAYER INC.	- $
COGECO	676,47 $
COMPTEURS LECOMTE LTÉE	68,99 $
CONSULTATION INFOMATRIX INC.	1 170,86 $
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICTÉ	1 337,56 $
CROIX-ROUGE, DIVISION DU QUÉBEC	591,00 $
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE - REER	3 083,14 $
DIRECTION DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	15,00 $
EXCAVATION GIRMA INC.	1 655,64 $
EXCAVATION GUILLAUME GARAND	10 000,00 $
FBL S.E.N.C.R.L.	11 152,57 $
FOURNITURES DE BUREAU DENIS	294,47 $
GAZON ROUVILLE (1988) INC.	98,24 $
GLS DICOM	10,34 $
GROUPE MASKATEL LP	120,72 $
GUERTIN JUAIR, LILI	520,00 $
HYDRO-QUÉBEC	1 749,05 $
IMPRESSIONS KLM	68,99 $
IMPÉRIALE ESSO	1 842,61 $
JLD-LAGUË	5 317,19 $
LAFERTÉ ET LETENDRE LTÉE	1 157,56 $
LEFEBVRE, OLIVIER	145,64 $
MINI-MOTEURS S. CHARRON	130,55 $
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	22 342,75 $
MRC DES MASKOUTAINS	2 853,94 $
NMP GOLF CONSTRUCTION INC.	331,51 $
PEINTURE PRÉFONTAINE	339,86 $
PEINTURES MF	1 782,11 $
PIERRE BOISCLAIR & NATHALIE BOILY	20 000,00 $
PLOMBERIE SIMON CHAMPAGNE 2011 INC.	356,42 $
POSTES CANADA	296,78 $
PRODUITS SANITAIRES LÉPINE	127,41 $
PROPANE ACTION	575,17 $
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	9 522,05 $
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS	30 664,84 $
SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC	588,00 $
VENDETTE, JOSÉE	1 335,89 $
VILLE DE SAINT-HYACINTHE	2 351,00 $
VISA DESJARDINS	707,35 $
TOTAL DES FACTURES	**177 257,54 $**
FACTURES NON PAYÉES	**(128 223,26) $**

ENVIRONNEMENT

DERNIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS EN 2023

La 3e et dernière collecte de l'année le 20 octobre

Cette collecte vise uniquement les objets d'usage domestique trop gros pour être placés dans le bac roulant. Ceux-ci devront être déposés de façon ordonnée en bordure de rue, la veille de la collecte.

Les collectes débutent dès 7 h le matin et ne sont pas nécessairement effectuées par le même camion que pour les déchets, ni à la même heure. Tous les gros rebuts doivent être déposés en bordure de rue.

Qu'est-ce qu'un gros rebut ?

Les gros rebuts sont des objets domestiques trop gros pour être placés dans un bac roulant.

Gros rebuts acceptés à la collecte :

- Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sécheuse
- Vieux meubles, table, chaises, bureau, lit, sofa, divan, bibliothèque
- Chauffe-eau, bain, douche, évier, lavabo, toilette
- Barbecue (sans la bonbonne), balançoire (démontée), meubles de jardin
- Bicyclette, équipements sportifs (filet de hockey, panier de basket, banc de vélo exerciseur), jouets d'enfants
- Tapis et toile de piscine (bien attachés)
- Arbre de Noël artificiel
- Matelas et sommiers (il est recommandé de les placer dans un sac fermé ou scellé, notamment avec du ruban adhésif)

Les gros rebuts doivent être placés de façon ordonnée (bien empilés) en bordure de la rue.

Veuillez prendre note que les petits rebuts déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes, comme les matériaux de construction ne sont que quelques exemples de rebuts non acceptés.

S'ils sont en bon état, pensez à les offrir à un organisme de charité qui pourra en faire bénéficier d'autres personnes.

Pour de plus amples informations concernant les modalités de la collecte, consultez le www.riam.quebec.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

TU RÊVES DE DEVENIR POMPIER / POMPIÈRE

Les municipalités de Sainte-Madeleine et de Sainte-Marie-Madeleine t'offrent la possibilité de te qualifier pour entreprendre une formation pour devenir pompier/pompière à temps partiel au sein de son service de sécurité des incendies.

PRÉREQUIS : Être en forme physiquement
Avoir 18 ans au 31 mars 2024
Demeurer à moins de 15 km de la caserne

Si l'aventure t'intéresse, dépose ta candidature à l'adresse courriel suivante : info@stemariemadeleine.qc.ca en nous adressant un court courriel nous faisant état de tes motivations, **le ou avant le 14 octobre 2023, à 16 h 30**.

L'ajout de ton curriculum vitae serait apprécié. Une rencontre d'information aura lieu avec les gens ayant manifesté leur intérêt au cours du mois d'octobre 2023.

Par la suite, des tests seront administrés auprès de ceux qui désireront poursuivre l'aventure et s'engager dans le processus de formation. Au plaisir de te lire sous peu !

© Pixabay

CENDRES CHAUDES

Un mauvais entreposage des cendres chaudes peut causer un incendie et des intoxications au monoxyde de carbone. Pour vous débarrasser de vos cendres de façon sécuritaire, vous devez :

- vider régulièrement les cendres du foyer, jamais à l'aide d'un aspirateur, mais à l'aide d'une pelle de métal;
- mettre les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé et muni d'un couvercle métallique;
- sortir le contenant métallique à l'extérieur, car les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone;
- l'installer sur une surface non combustible, à une distance d'au moins 1 m de tout objet;
- attendre au moins 7 jours avant de transvider les cendres du contenant métallique dans un autre contenant (poubelle, bac de matières organiques) et brasser les cendres pour vous assurer qu'elles sont parfaitement refroidies. Si vous le pouvez, conservez les cendres dehors durant tout l'hiver et jetez-les seulement au printemps.

VOTRE CHEMINÉE EST-ELLE PRÊTE POUR L'HIVER

La saison du chauffage au bois débute ! Le ramonage contribue à prévenir les incendies et prévient les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz. Il permet aussi d'éliminer la suie et la créosote agrippées aux parois, qui sont très inflammables. Si vous n'avez pas fait ramoner votre cheminée à la fin de la saison froide par un ramoneur certifié, il est maintenant temps de le faire, sans tarder ! Un ramoneur professionnel sera en mesure de déceler si votre cheminée est endommagée et conforme aux normes d'installation.

Ne négligez surtout pas de faire une vérification visuelle avant de la réutiliser ! Pour obtenir des conseils pour prévenir les risques d'incendie lorsque vous utilisez un foyer ou poêle à bois : https://bit.ly/prevention-chauffage-au-bois.

Faites la chasse aux courges et aux citrouilles !

à partir du
25 SEPTEMBRE 2023
(jusqu'à la fermeture de l'autocueillette)

à la Ferme La Fille du Roy
1920, rang Saint-Simon, Sainte-Marie-Madeleine

Profitez du lieu enchanteur La Fille du Roy pour faire de l'autocueillette !

Découpez le coupon ci-dessous d'une valeur de 6 $ échangeable à l'achat de courges et de citrouilles sur le site de la Ferme La Fille du Roy.

Aussi : Parcours dans un labyrinthe familial !

PAROISSE STE-MARIE-MADELEINE
FONDÉE EN 1877

Coupon rabais

d'une valeur de

6 $

échangeable à l'achat de courges et de citrouilles sur le site de la Ferme La Fille du Roy.
*Limite de 1 coupon par achat.

à partir du
25 SEPTEMBRE 2023
(jusqu'à la fermeture de l'autocueillette)

à la Ferme La Fille du Roy
1920, rang Saint-Simon, Sainte-Marie-Madeleine

Sainte-Madeleine
Ensemble, près de tout

Sainte-Madeleine
Ensemble, près de tout

VOUS PRENEZ SOIN D'UN PROCHE?

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS !

Si vous apportez un soutien à un membre de votre entourage qui vit une incapacité temporaire ou permanente de nature physique, psychologique, psychosocial ou autre, peu importe son âge, vous êtes proche aidant.

Communiquez avec nous dès maintenant pour obtenir des services et des ressources.

Service de soutien sur mesure

SUIVI INDIVIDUEL
GROUPE DE SOUTIEN
ATELIERS DIVERS
SÉANCES D'INFORMATION
FORMATIONS

(450) 771.4010 poste 2245

MFM

Projet réalisé grâce au soutien financier de : Appui proches aidants

La MRC, amie des aînés

NOTRE MRC, AMIE DES AÎNÉS

Le bulletin ***La MRC, amie des aînés***, est maintenant disponible en format papier au bureau municipal, de même que sur notre site Internet.

25 ANS DE SERVICE À LA COMMUNAUTÉ

Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie

L'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie célèbre cette année ses 25 ans de service à la communauté. Fondée en 1998 à Rougemont pour desservir les villes de la région, l'APAM couvre maintenant 89 municipalités de la Montérégie.

En 25 ans, les équipes de l'APAM auront franchi les portes de leur caserne plus de 2000 fois pour aller réconforter et porter une assistance directe aux personnes sinistrées et intervenantes d'urgence. En 2023 seulement, les bénévoles ont été présents à bord de leurs véhicules d'urgence lors de 56 interventions.

L'APAM est un organisme de bienfaisance qui porte une assistance directe aux citoyennes et citoyens sinistrés sur les lieux d'urgence et qui fournit un soutien opérationnel aux intervenantes et intervenants concernés par l'évènement, qu'ils soient pompiers, policiers ou ambulanciers, dans le cadre d'une approche humaine empreinte de compassion. Puisque personne n'est à l'abri d'un sinistre et parce que personne n'est prêt à affronter le drame, les pompiers auxiliaires offrent de l'aide immédiate aux populations. Les services de sécurité incendie font appel à eux pour qu'ils veillent sur les victimes en leur offrant un abri, des couvertures, des vivres et du soutien moral. Chapeau !

CIMETIÈRE

La Fabrique de Sainte-Marie-Madeleine souhaite effectuer une révision des coordonnées pour toutes les concessions (lots) du cimetière et leurs monuments. Cette opération permettra d'informatiser les renseignements reçus et d'appliquer les nouvelles normes gouvernementales. Nous sollicitons la collaboration des citoyennes et citoyens pour nous fournir les informations suivantes :

- Numéro du lot, le nom du propriétaire et sa date de naissance
- Adresse, numéro de téléphone et courriel
- Noms des parents du propriétaire du lot
- Le nom d'une personne à joindre au besoin, autre que le propriétaire du lot
- Inspection de votre monument : est-il intact, droit ou brisé ?

Pour toute question ou pour transmettre vos informations :
Sylvie Laventure, préposée à l'administration de la Fabrique
450 795-3335 | fabriquestemadeleine@gmail.com

FEUILLET PAROISSIAL

Vous pourrez dorénavant consulter le feuillet paroissial de l'église de Sainte-Marie-Madeleine sur le site Internet de la Municipalité, dans la section Vie communautaire.

CENTRE D'ENTRAIDE MASKOUTAIN

BANQUE ALIMENTAIRE
Paniers 15$ | Les vendredis à 16 h (apportez vos sacs)
405, boul. Laurier O., Sainte-Marie-Madeleine

MAGASIN DE MEUBLES USAGÉS
15 845, avenue Saint-Louis, Saint-Hyacinthe | **450 250-1236**

Informations : www.centredentraidemaskoutain.org/

INFORMATIONS GÉNÉRALES

SEPTEMBRE

28 Matières organiques
29 Journées de la culture
29 Matières recyclables

OCTOBRE

5 Matières organiques
6 Déchets
9 Cours Gardiens avertis
9 Services municipaux fermés
10 Consultation publique
12 Matières organiques
13 Matières recyclables
19 Matières organiques
20 Collecte gros rebuts
20 Déchets
23 Séance du conseil
25 Dernier versement taxes municipales
26 Matières organiques
27 Matières recyclables

FAITES LA CHASSE AUX COURGES ET AUX CITROUILLES !

JUSQU'À LA FERMETURE DE L'AUTOCUEILLETTE

à la Ferme La Fille du Roy
1920, rang Saint-Simon, Sainte-Marie-Madeleine

MUNICIPALITÉ

BUREAU ADMINISTRATIF
3541, boulevard Laurier
Sainte-Marie-Madeleine (QC) J0H 1S0

Téléphone : 450 795-6272
Télécopieur : 450 795-3180

www.sainte-marie-madeleine.ca

Heures de bureau
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
Vendredi : fermé

Administration générale – Accueil
Mme Stéphanie Girard Corbin
Poste téléphonique 102
info@stemariemadeleine.qc.ca

Direction générale et Travaux publics
Me Josée Vendette
Poste téléphonique 104
dg@stemariemadeleine.qc.ca

Comptabilité
Mme Nathalie Cormier
Poste téléphonique 103
comptabilite@stemariemadeleine.qc.ca

Inspecteur municipal
Développement immobilier
M. Olivier Lefebvre
Poste téléphonique 105
urbanisme@stemariemadeleine.qc.ca

Loisirs, culture et vie communautaire
Mme Caroline Vachon
Poste téléphonique 113
loisirs@stemariemadeleine.qc.ca

VOS ORGANISMES

Cercle de Fermières
450 795-3422 ou 450 355-0485

FADOQ Sainte-Madeleine
450 795-3250

Scouts 4e l'Avenir
450 262-1042

Chevaliers de Colomb – Conseil 4301
450 795-6232

Maison des jeunes – Le Chalet
450 795-3822, poste 8

La Guignolée du grand Sainte-Madeleine
450 496-6590

LIEUX DES ACTIVITÉS DE LOISIRS

TERRITOIRE DE SAINTE-MARIE-MADELEINE

Salle municipale
(anciennement cabane à sucre Tétreault)
3355, boulevard Laurier

Parc Jodoin
Rue des Ormes

Parc Denis-Choquette
625, rue Piette

Parc des Ostriers
Rues des Ostriers et des Hêtres

Terrains de soccer
Parc Denis-Choquette
625, rue Piette

Patinoire extérieure
Anneau de glace
625, rue Piette

TERRITOIRE DE SAINTE-MADELEINE

Salle communautaire de Sainte-Madeleine
75, rue Saint-Simon

École Saint-Joseph–Spénard
150, rue du Cinquantenaire

Parc de planche à roulettes
100, rue Bernard

Terrain de balle
100, rue Bernard

Parc des Loisirs
100, rue Bernard

Patinoire et glace de hockey
100, rue Bernard

Imprimé sur papier FSC